# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Cuivre 435

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (EC) n° 453/2010 et règlement (CE) n° 1272/2008



FDS n°: NP-0050-6-A

Date de révision: 2019-09-25 Format: UE

Version 1.01

# Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Codes produit NP-0050-6-A

Nom du produit Cuivre 435

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Concentré de suspension de micronutriments destiné à l'agriculture

**Restrictions d'utilisation** Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Fabricant</u> FMC Agro Limited

Rectors Lane
Pentre
Flintshire
CH5 2DH
United Kingdom
Tel: + 44 1244 537370

E-mail: fmc.agro.uk@fmc.com

Pour plus d'informations, contacter :

**Point de contact** Tel: +44(0) 1244 537370

Email: fmc.agro.uk@fmc.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Urgences médicales:

Autriche: +43 1 406 43 43 Belgique: +32 70 245 245 Bulgarie: +359 2 9154 409

Chypre: 1401

République tchèque: +420 224 919 293, +420 224 915 402

Danemark: +45 82 12 12 12 France: +33 (0) 1 45 42 59 59 Finlande: +358 9 471 977 Grèce: 30 210 77 93 777 Hongrie: +36 80 20 11 99

Irlande (République): +352 1 809 2166

Italie: +39 02 6610 1029

Lituanie: +370 523 62052, +370 687 53378

Luxembourg: +352 8002 5500 Pays-Bas: +31 30 274 88 88 Norvège: +47 22 591300

Pologne: +48 22 619 66 54, +48 22 619 08 97

Portugal: 800 250 250 (au Portugal uniquement), +351 21 330 3284

Roumanie: +40 21318 3606

Page 1/10

Version 1.01

Slovaquie: +421 2 54 77 4 166 Slovénie: +386 41 650 500 Espagne: +34 91 562 04 20 Suède: +46 08-331231112

Suisse: 145

Royaume-Uni: 0870 600 6266 (au Royaume-Uni uniquement)

USA et Canada: +1 800 / 331-3148

Tous les autres pays: +1 651 / 632-6793 (Collect)

# **Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 (H400)				
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 (H411)				
EUH208: Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.					

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

# Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

**ATTENTION** 

#### Mentions de danger

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme EUH208: Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.

# Conseils de prudence

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P391 - Recueillir le produit répandu

P501: Éliminer le contenu/le conteneur comme déchet dangereux conformément à la réglementation en vigueur.

# 2.3. Autres dangers

Ce produit n'est pas identifié comme une substance PBT / vPvB.

# Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Le produit est un mélange, pas une substance.

# 3.2 Mélange contenant les ingrédients dangereux suivants:

Nom chimique	NoCE	NoCAS	Pour cent en poids	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
TRIHYDROXYDE DE CHLORURE DE DICOPPER	215-572-9	1332-65-6	30-60	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H332) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 2 (H411)	01-2119966120-46- XXXX
Ethylène glycol	203-473-3	107-21-1	1-10	Acute Tox. 4 (H302) STOT RE 2: (H373)	01-2119456816-28- XXXX

Version 1.01

Contient de la 1,2-benzothiazolin-3-one (CAS numéro 2634-33-5) à un niveau inférieur à la limite de concentration pour la classification du mélange comme sensibilisant.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases EU,H mentionnées.

# Rubrique 4: PREMIERS SECOURS

# 4.1. Description des premiers secours

Tenir les veux ouverts et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15-20 Contact oculaire

minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Rincer immédiatement au savon et à grande eau. Si les symptômes persistent, consulter Contact cutané

un médecin.

Inhalation Retirer la personne de l'exposition en s'assurant de sa propre sécurité tout en le faisant.

Ingestion Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Si la personne est conciente, donner 2 verres d'eau.

Requérir immédiatement une assistance médicale.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Principaux symptômes et effets,

aigus et différés

Contact avec la peau: Peut irriter légèrement le site de contact.

Contact avec les yeux: Possible irritation et rougeur.

Ingestion: Possible irritation de la gorge.

Inhalation: Peut causer une irritation de la gorge avec sensation d'oppression dans la

Effets retardés / immédiats: On peut s'attendre à des effets immédiats après une exposition

de courte durée.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements

Traiter les symptômes.

particuliers nécessaires

# Rubrique 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

# 5.1. Moyens d'extinction

# Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. Refroidir les récipients/réservoirs au jet d'eau.

# Moyens d'extinction appropriés

Aucune information disponible

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des fumées toxiques peuvent être libérées dans des situations d'incendie.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection. Portez des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux. L'eau d'extinction contaminée ne doit pas être évacuée dans les égouts, si elle est évitable.

Version 1.01

# Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Mesures de protection individuelles

Équipement de protection individuel, voir section 8. Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. En cas de déversement, éviter tout contact. Isoler la zone et empêcher les animaux et les personnes non protégées. Dans le cas de grands déversements (1 tonne ou plus), alertez les autorités compétentes.

Pour des instructions plus de nettoyage, numéro de la ligne d'appel d'urgence dans la section 1 «Produit et identification de la société" ci-dessus.

#### Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou les rivières. Contenir le déversement en utilisant la reliure. Les rejets accidentels dans les cours d'eau doivent être signalés à l'organisme de réglementation compétent.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement**Les drains de surface à proximité immédiate du déversement doivent être recouverts.

Dique pour confiner le déversement et absorber avec un absorbant non combustible

comme l'argile, le sable ou le sol.

Méthodes de nettoyage Contenir et collecter les déversements avec du matériau absorbant non combustible (par

exemple, du sable, de la terre, de la terre de diatomées, de la vermiculite) et placer dans un récipient pour l'élimination conformément à la réglementation locale / nationale (voir la

section 13).

# 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

# **Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Manipulation

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

#### Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Stockage

Protéger contre le gel. Entreposer au-dessus 5°C. Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir à l'écart de la chaleur. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériel d'emballage Doit seulement être conservé dans son emballage d'origine.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

# Utilisation(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

#### Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

# Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

# 8.1. Paramètres de contrôle

Version 1.01

Nom chimique	Union européenne	Royaume Uni	France	Espagne	Allemagne
Ethylène glycol	TWA 20 ppm	STEL 40 ppm	TWA 20 ppm	TWA 20 ppm	-
107-21-1	TWA 52 mg/m <sup>3</sup>	STEL 104 mg/m <sup>3</sup>	TWA 52 mg/m <sup>3</sup>	TWA 52 mg/m <sup>3</sup>	
	STEL 40 ppm	STEL 30 mg/m <sup>3</sup>	STEL 40 ppm	STEL 40 ppm	
	STEL 104 mg/m <sup>3</sup>	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	STEL 104 mg/m <sup>3</sup>	STEL 104 mg/m <sup>3</sup>	
	S*	TWA 20 ppm	P*	S*	
		TWA 52 mg/m <sup>3</sup>			
		Skin			
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Ethylène glycol	TWA 20 ppm	TWA 20 ppm	Huid*	TWA 20 ppm	TWA 10 ppm
107-21-1	TWA 52 mg/m <sup>3</sup>	TWA 52 mg/m <sup>3</sup>	STEL 104 mg/m <sup>3</sup>	TWA 50 mg/m <sup>3</sup>	TWA 26 mg/m <sup>3</sup>
	STEL 40 ppm	STEL 40 ppm	TWA 52 mg/m <sup>3</sup>	STEL 40 ppm	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>
	STEL 104 mg/m <sup>3</sup>	STEL 104 mg/m <sup>3</sup>	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	STEL 100 mg/m <sup>3</sup>	H*
	Pelle*	Ceiling 100 mg/m <sup>3</sup>		iho*	
		C(A4)			
		P*			
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Ethylène glycol	H*	SS-C**	TWA 15 mg/m <sup>3</sup>	TWA 20 ppm	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>
107-21-1	STEL 20 ppm	H*	STEL 50 mg/m <sup>3</sup>	TWA 52 mg/m <sup>3</sup>	TWA 20 ppm
	STEL 52 mg/m <sup>3</sup>	TWA 10 ppm		S*	TWA 52 mg/m <sup>3</sup>
	TWA 10 ppm	TWA 26 mg/m <sup>3</sup>		STEL 104 mg/m <sup>3</sup>	STEL 40 ppm
	TWA 26 mg/m <sup>3</sup>	STEL 20 ppm		STEL 40 ppm	STEL 30 mg/m <sup>3</sup>
		STEL 52 mg/m <sup>3</sup>			STEL 104 mg/m <sup>3</sup>
					Skin

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.

(PNEC)

# 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Le

plancher de la salle de stockage doit être imperméable pour empêcher l'échappement de

liquides.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité avec protections latérales. Équiper les installations de douches de

secours et de d'oeillères.

Protection des mains Gants de protection. Gants imperméables en caoutchouc butyle. Portez des gants de

protection chimique en matériaux tels que le nitrile ou le néoprène.

Protection de la peau et du

corps

Porter des gants/des vêtements de protection.

**Protection respiratoire** inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Se reporter à la législation spécifique des États membres pour les exigences de la

législation communautaire en matière d'environnement.

# Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique**Aspect
Suspension
Liquide

Odeur À peine perceptible

**Couleur** Vert

Seuil olfactif Aucune information disponible

**pH** 7.0 - 9.0

Point de fusion/point de congélation Aucune information disponible Point/intervalle d'ébullition Aucune information disponible

#### NP-0050-6-A Cuivre 435

FDS n°: NP-0050-6-A Date de révision: 2019-09-25

Version 1.01

Point d'éclairAucune information disponibleTaux d'évaporationAucune information disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Limites d'inflammabilité dans l'air

**Limite supérieure** Aucune information disponible

d'inflammabilité:

Limite inférieure Aucune information disponible

d'inflammabilité

Pression de vapeurAucune information disponibleDensité de vapeurAucune information disponible

**Densité** 1.31 - 1.35

Hydrosolubilité Dispersible dans l'eau

Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible Coefficient de partage Aucune information disponible Température d'auto-inflammabilité Aucune information disponible Température de décomposition Aucune information disponible Viscosité, cinématique Aucune information disponible Viscosité, dynamique Aucune information disponible Aucune information disponible Propriétés explosives Propriétés comburantes Non comburant (par critères CE)

9.2. Autres informations

Point de ramollissement

Masse molaire

Teneur en COV (%)

Densité

Masse volumique apparente

K<sub>st</sub>

Aucune information disponible

# Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

# 10.1. Réactivité

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

# 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucune information disponible.

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucune information disponible.

statiques

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

# Polymérisation dangereuse

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

# Réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition peut se produire en cas d'exposition aux conditions ou matériaux énumérés ci-dessous.

# 10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts, Acides forts, Bases fortes.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Version 1.01

Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.

# Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

# Toxicité aiguë

#### Informations sur le produit

Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies.

DL50 oral > 3000 mg/kg (rat) (Calculé toxicité aiguë estimée - EAT)

Corrosion/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation

Toxicité pour la reproduction

STOT - exposition unique

STOT - exposition répétée

Aucune information disponible. Aucune information disponible.

oculaire

Aucune information disponible Aucune information disponible. Aucune information disponible.

Mutagénicité Cancérogénicité

Sensibilisation

Aucune information disponible.
Aucune information disponible.
Aucune information disponible.

**Symptômes** 

Contact avec la peau: Peut irriter légèrement le site de contact.

Contact avec les yeux: Possible irritation et rougeur.

Ingestion: Possible irritation de la gorge.

Inhalation: Peut causer une irritation de la gorge avec sensation d'oppression dans la

poitrine.

Effets retardés / immédiats: On peut s'attendre à des effets immédiats après une exposition

de courte durée.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

# Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

# 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** ALGAE (Raphidocelis sucapitata) - 72H ErC50 = 0.730 (calculated) mg/L

DAPHNID (Daphnia magna) - 48H EC50 = 0.206 (calculated) mg/L

RAINBOW TROUT (Oncorhynchus mykiss) - 96H LC50 = 1.03 (calculated) mg/L

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Version 1.01

# 12.4. Mobilité dans le sol

#### Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit n'est pas identifié comme une substance PBT / vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Toxique pour les organismes aquatiques.

# Rubrique 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non

utilisés

Transférer à un conteneur approprié et organiser la collecte par une entreprise d'élimination

spécialisée. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des

récipients chimiques ou utilisés. Ne pas décharger dans les égouts.

Emballages contaminés Nettoyer le récipient avec de l'eau. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les directives

locales et nationales. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de

manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

Code de déchets du CED 02 01 08

AUTRES INFORMATIONS NOTE: L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence possible de réglementations

européennes, nationales ou locales spécifiques concernant l'élimination.

# Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 ONU/n° d'identification UN3082

14.2 Nom d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (dicopper chloride

trioxide)

14.3 Classe de danger 9
14.4 Groupe d'emballage III
14.5 Polluant marin Oui
Danger pour l'environnement Oui

**14.6 Dispositions spéciales** Aucune précaution particulière.

Code tunnel: E Catégorie transport: 3

**14.7 Transport en vrac**Ce produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**RID** 

14.1 ONU/n° d'identification UN3082

14.2 Nom d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (dicopper chloride

trioxide)

14.3 Classe de danger914.4 Groupe d'emballageIII14.5 Danger pour l'environnementOui

**14.6 Dispositions spéciales** Aucune précaution particulière.

Code tunnel: E Catégorie transport: 3

FDS n°: NP-0050-6-A

Date de révision: 2019-09-25 Version 1.01

ADR/RID

14.1 ONU/n° d'identification UN3082

14.2 Nom d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (dicopper chloride

trioxide)

14.3 Classe de danger914.4 Groupe d'emballageIII14.5 Danger pour l'environnementOui14.6 Dispositions spécialesAucun(e)

ICAO/IATA

14.1 ONU/n° d'identification UN3082

**14.2 Nom d'expédition** Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (dicopper chloride

trioxide)

14.3 Classe de danger
14.4 Groupe d'emballage
14.5 Danger pour l'environnement
Oui

**14.6 Dispositions spéciales** Aucune précaution particulière.

Code tunnel: E Catégorie transport: 3

# Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# Union européenne

# Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

#### Polluants organiques persistants

Sans objet

# Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

# Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA (États-U nis)	DSL (Canada)	EINECS/ELINC S (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
TRIHYDROXYDE DE CHLORURE DE DICOPPER 1332-65-6	X	Х	X		Х	X	Х	X
Ethylène glycol 107-21-1	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour la substance ou le mélange par le fournisseur.

# **Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS**

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Version 1.01

# Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

EUH208 - Peut produire une réaction allergique

H302 - Nocif en cas d'ingestion H332 - Nocif par inhalation

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

<u>Légende</u>

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: CAS (Chemical Abstracts Service)

**Ceiling:** Valeur limite maximum:

**DNEL:** Niveau dérivé sans effet (DNEL)

**EINECS**: EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)

GHS: Système général harmonisé (SGH)

IATA: Association internationale du transport aérien (IATA)

OACI: Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG: Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

LC50: CL50 (concentration létale)

**DL50**: DL50 (dose létale)

PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par

chemin de fer

STEL: Valeur limite à courte terme

**SVHC**: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

TWA: pondérée dans le temps

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable

Date de révision: 2019-09-25

Cause de la révision: Changement de format.

# Avis de non-responsabilité

Les informations ci-dessus sont censées être correctes, mais ne prétendent pas être exhaustives et ne doivent être utilisées qu'à titre indicatif. Cette société ne peut être tenue pour responsable des dommages résultant de la manipulation ou du contact avec le produit ci-dessus.

# Préparé par

**FMC** Corporation

FMC Logo - Marque commerciale de FMC Corporation

© 2019 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la Fiche de données de sécurité